



COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DU 7 MAI 2025

Le Conseil d'administration, convoqué le 25 avril 2025, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Espace France Services : 26 Rue Georges Clemenceau - 85670 Palluau, le 7 mai 2025 à 18h00, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Étaient présents :

Nom Prénom	Emargement
AIRIAU Guy	<i>Présent</i>
BARRETEAU Marcelle	<i>Présente</i>
CHATELIER Christiane	<i>Absente</i>
GIRAUD Valérie	<i>Présente</i>
GOTTHARDT Béatrice	<i>Excusée</i>
GUERIN Aurélie	<i>Présente</i>
GUERINEAU Claude	<i>Excusé</i>
Guy PLISSONNEAU	<i>Présent</i>
HERMOUET Delphine	<i>Absente</i>
MORINEAU Pascal	<i>Excusé</i>
PROUTEAU Xavier	<i>Présent</i>
RENAUD Jean Pierre	<i>Absent</i>
TENAUD Gérard	<i>Présent</i>

Préalablement au démarrage de la séance, le Président fait lecture au Conseil des pouvoirs remis par les personnes absentes.

La Directrice assure la fonction de secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DU 7 MAI 2025	1
1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 AVRIL 2025	3
2. ADMINISTRATION GENERALE	3
2.1. BUDGET ANNEXE EHPAD PAYS DE PALLUAU MULTISITES - DECISION MODIFICATIVE N°1	3
3. RESSOURCES HUMAINES	3
3.1. CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	3
4. INFORMATIONS DIVERSES	4
4.1. AVANCEMENT DE LA PROCEDURE DE TRAVAUX DE L'EHPAD LE COLOMBIER	4
4.2. AVANCEMENT DES TRAVAUX DU CST	4
4.3. DATES DES PROCHAINES REUNIONS	4

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 avril 2025

Approuvé à l'unanimité

2. ADMINISTRATION GENERALE

2.1. Budget annexe EHPAD Pays de Palluau Multisites - Décision modificative n°1

(Délibération n°2025D38)

Le Président présente au Conseil d'Administration la décision modificative suivante, afin de prévoir le transfert du financement de l'opération de travaux concernant l'EHPAD Le Colombier sur le budget annexe du CIAS EHPAD Pays de Palluau Multisites :

SECTION D'INVESTISSEMENT

COMPTES	EMPLOIS	COMPTES	RECETTES
SECTION HEBERGEMENT			
2313 - Constructions sur sol propre	2 300 000 € HT	1311 – Subvention Etat	637 000 €
		1312 – Subvention collectivités et établissements publics	27 000 €
		1641 - Emprunts en euros	1 636 000 €
TOTAL HEBERGEMENT	2 300 000 €		2 300 000 €
TOTAL GENERAL	2 300 000 €		2 300 000 €

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- D'approuver cette décision modificative.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à ce dossier.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1. Création d'un emploi d'adjoint technique territorial

(Délibération n°2025D39)

Monsieur le Président expose à l'Assemblée la nécessité de créer un poste d'adjoint technique territorial à 1 ETP pour permettre le recrutement du nouveau chef cuisinier.

Considérant :

- La nécessité de créer un poste un poste d'adjoint technique territorial à 1 ETP
- Que le poste est déjà financé par le budget de l'EHPAD.

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- De créer le poste ci-dessus énoncé à compter du 15 mai 2025.

4. INFORMATIONS DIVERSES

4.1. Avancement de la procédure de travaux de l'EHPAD Le Colombier

- 20 mai 2025 : RAO
- Du 20 mai au 18 juin : phase de négociation possible avec les entreprises
- 18 juin 2025 : CAO
- Septembre 2025 : début des travaux

Environ 4/5 offres ont été remises par lot.

4.2. Avancement des travaux du CST

- Validation de la mise en place de repas offert pour le personnel travaillant en horaire continu les week-ends et jours férié ainsi que pour le personnel de nuit et par conséquent, retrait de l'avantage en nature pour les agents du Colombier concernés.
- Travail à venir sur les lignes directrice de gestion
- Travail toujours en cours sur les propositions de formation AS. A ce jour, aucun courrier d'engagement reçu.
- Echange sur la revalorisation des indemnités de nuit en référence au décret n°2023-1238 du 22 décembre 2023 relatif à l'indemnisation du travail de nuit dans la fonction publique hospitalière. Mais cette revalorisation ne bénéficierait qu'aux aides-soignants de nuit et non pas aux agents sociaux.
- Validation de suivre la formation CST dispensé par le syndicat FO en totalité (5 jours pour 4 500€ pour 6 agents). Formation qui aura lieu sur le site de Palluau.
- Les membres du CST souhaitent évoquer la thématique des compensations en cas de remplacement au pied levé : le Président a répondu que ceci serait étudié et valorisé avec le CIA.

4.3. Dates des prochaines réunions

Conseil d'Administration à l'Espace Frances Services à Palluau
Mercredi 18 juin à 18h00
Mercredi 2 juillet à 18h00
Mercredi 3 septembre à 18h00
Mercredi 1 ^{er} octobre à 18h00
Mercredi 5 novembre à 18h00
Mercredi 3 décembre à 18h00

Le Président,

Guy PLISSONNEAU

